



détachement de la FPH vers la FPT et cadre légale de la réintégration

Par **Jane 974**, le **04/09/2023** à **13:55**

Si je suis en détachement de la FPH pour la FPT, la réintégration doit-elle se faire nécessairement dans son administration d'origine? Et le cas échéant, que se passe t-il si le détachement a nécessité un déménagement (outre-mer vers métropole)? Devrais je retourner dans mon administrartion d'origine alors que je demande ma réintégration ?

Par **P.M.**, le **04/09/2023** à **15:14**

Bonjour tout d'abord,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentant du Personnel ou d'une organisation syndicale de le Fonction Publique Hospitalière si l'Arrêté de détachement ne fourni pas les conditions de réintégration...